

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DIX JUILLET (10/07/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 17

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 12

Mme Stéphanie GAYET (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 4

M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

FESTIVITES

13 – 10 juillet 2025

13. Fête de Pentecôte – Adhésion au réseau « Les plus belles fêtes de France »

Rapporteur : Madame Any DELCHER

Considérant la demande de labellisation des Fêtes de la Pentecôte de Moissac,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire reconnaître et valoriser son patrimoine vivant et ses traditions locales à travers ce label,

Considérant les retombées positives attendues en matière de rayonnement culturel, de tourisme et de dynamisme local,

Considérant la nécessité de formaliser cette adhésion par la signature de la convention d'adhésion, de la convention de labellisation et de la lettre d'engagement,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

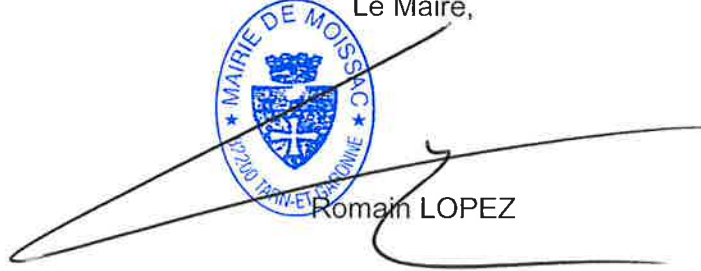
APPROUVE l'adhésion de la Ville de Moissac au réseau « **Les Plus Belles Fêtes de France** ».

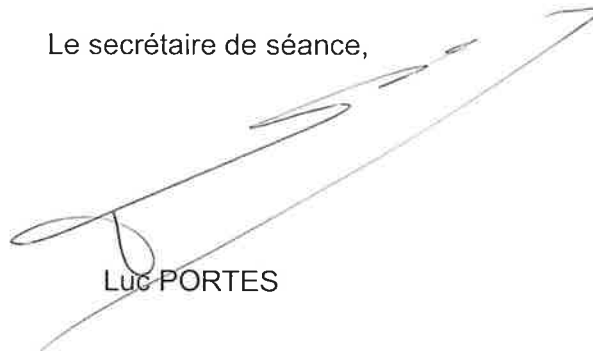
AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, les trois documents suivants:

- La **convention d'adhésion** à l'association *Les Plus Belles Fêtes de France*,
- La **convention de labellisation** relative à l'usage du label,
- La **lettre d'engagement** attestant du respect de la charte de qualité du réseau,

Ainsi que tous les actes et démarches afférents à cette adhésion.

Pour copie conforme
Moissac, le 15 juillet 2025

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :